

19.02.2026

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
RÉGION DE L'OUEST
.....
DÉPARTEMENT DU NOUN
.....
COMMUNE DE FOUMBOT
.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
WEST REGION
.....
NOUN DIVISION
.....
FOUMBOT COUNCIL
.....
PUBLICS CONTRACTS SERVICE

Commission Interne de Passation des Marches Publics placée auprès de la Commune de Foubot

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 04/AONO/C.FBT/CIPM-AG/2026 DU 18-02-2026

POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS MATERIELS ROULANTS (PELLE CHARGEUSE ET TRICYCLES) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FOUMBOT, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Autorité Contractante :

1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Foubot

Maître d'Ouvrage :

1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Foubot

Ingénieur du marché :

Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Noun

N° LOT	Intitulé du projet	Montant	Financement	Délais d'exécution
LOT 1	Acquisition d'une pelle chargeuse au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	80 000 000	BIP/MINDDEVEL	45 jours
LOT 2	Acquisition de cinq (05) tricycles au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	20 000 000		45 jours

FEVRIER 2026

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

.....
RÉGION DE L'OUEST

.....
DÉPARTEMENT DU NOUN

.....
COMMUNE DE FOUMBOT

.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

.....
WEST REGION

.....
NOUN DIVISION

.....
FOUMBOT COUNCIL

.....
CONTRACTS PUBLICS SERVICE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 02/AONO/R-OU/D-NOUN/C-FBOT/CIPMP/2026 du 18-02-2026

Pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe type rural à

l'école publique de Njinja, dans la Commune de Foubot,

Département du Noun, Région de l'Ouest.

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

Autorité Contractante :

1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Foubot

Maître d'Ouvrage :

1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Foubot

Ingénieur du marché :

Chef de la subdivision des Travaux Publics du Noun

Maître d'œuvre

Ingénieur Communal

Commission Interne de Passation des Marches Publics placée auprès de la Commune de Foubot

FINANCEMENTS : BIP/ MINEDUB

EXERCICE : 2026

DELAIS D'EXECUTION : 03 MOIS

FEVRIER 2026

TABLE DES SIGLES

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

BPU : Bordereau des Prix Unitaires

DQE : Devis Quantitatif et Estimatif

MINMAP : Ministère des Marchés Publics

MO/MOD : Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué

SDPU : Sous-Détail des Prix Unitaires

CIPM : Commission Interne de Passation des Marchés

CCCM : Commission Centrale de Contrôles des Marchés Publics

CSPM : Commission Spéciale de Passation de Marchés Publics

CDPM : Commission Départementale de Passation des Marchés Publics

DTAO : Dossier Type d'Appel d'Offres

DAO : Dossier d'Appels d'Offres

PREFACE

Pièce N°0 :	Lettre d'invitation à soumissionner (le cas échéant)
Pièce N°1 :	Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Pièce N°2 :	Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
Pièce N°3 :	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO))
Pièce N°4 :	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Pièce N°5 :	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Pièce N°6 :	Cadre du bordereau des prix unitaires
Pièce N°7 :	Cadre du détail quantitatif et estimatif
Pièce N°8 :	Cadre du sous-détail des prix
Pièce N°9 :	Modèle de marché
Pièce N°10 :	Modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les Soumissionnaires

Annexe n° 1 : Modèle Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 4 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 5 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Annexe n°6 : Modèle de caution de bonne exécution (retenue de garantie)

Annexe n°7 : Modèle de Lettre de soumission de la proposition technique

Annexe n° 8 : Modèle de Cadre du planning

Annexe n° 9 : Modèle de liste de personnels à mobiliser

Annexe n° 10 : Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous traitées

Annexe n° 11 : Modèle de CV de personnels à mobiliser

Pièce N°11 : Le formulaire de la Charte d'Intégrité

Pièce N°12 : Le formulaire de la Déclaration d'engagement social et Environnement

Pièce N°13 : Le Visa de maturité ou Justificatifs des études préalables

Pièce N°14 : La Liste des établissements bancaires et organismes habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

TABLE DES MATIERES

Pièce N°1 :	Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Pièce N°2 :	Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
Pièce N°3 :	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
Pièce N°4 :	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Pièce N°5 :	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Pièce N°6 :	Cadre du bordereau des prix unitaires
Pièce N°7 :	Cadre du détail quantitatif et estimatif
Pièce N°8 :	Cadre du sous-détail des prix
Pièce N°9 :	Modèle de marché
Pièce N°10 :	Modèles ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires
Pièce N°11 :	La Charte d'Intégrité
Pièce N°12 :	La Déclaration d'engagement social et Environnemental
Pièce N°13 :	Le Visa de maturité ou Justificatifs des études préalables
Pièce N°14 :	La Liste des organisations habilités à mettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.
Pièce N°15 :	Procédure de passation des marchés en ligne

PIECE N°1

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

.....
RÉGION DE L'OUEST

.....
DÉPARTEMENT DU NOUN

.....
COMMUNE DE FOUMBOT

.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

.....
WEST REGION

.....
NOUN DIVISION

.....
FOUMBOT COUNCIL

.....
PUBLICS CONTRACTS SERVICE

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert En Procédure D'urgence

N° 04/AONO/C.FBT/CIPM-AG/2026 DU 18-02-2026

POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS MATERIELS ROULANTS (PELLE CHARGEUSE ET TRICYCLES) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FOUMBOT, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) pour l'Exercice 2026, le 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Foubot lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture de certains matériels roulants (pelle chargeuse et tricycles) au profit de la commune de Foubot, Département du Noun, Région de l'Ouest. Le tableau ci-dessous précise la nature des travaux :

N° LOT	Intitulé du projet	Montant	Financement	Délais d'exécution
LOT 1	Acquisition d'une pelle chargeuse au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	80 000 000	BIP/MINDDEVEL	45 jours
LOT 2	Acquisition de cinq (05) tricycles au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	20 000 000		45 jours

2. Consistance des Prestations

La prestation du présent marché consiste à la fourniture, le transport sous l'entière responsabilité du cocontractant des équipements tels que décrits dans le tableau objet du présent appel d'offres.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offre sont en deux (02) lots tels que définis dans le tableau suivant :

N° LOT	Intitulé du projet	Montant	Financement	Délais d'exécution
LOT 1	Acquisition d'une pelle chargeuse au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	80 000 000	BIP/MINDDEVEL	45 jours
LOT 2	Acquisition de cinq (05) tricycles au profit de la commune de Foubot, Département du Noun.	20 000 000		45 jours

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de 80 000 000 FCFA TTC pour le LOT 1 et de 20 000 000 FCFA TTC pour le LOT 2. Il est entièrement financé par le BIP/MINDDEVEL 2026.

5. Délai prévisionnel de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des équipements est de 45 (quarante-cinq) jours calendaires pour chacun des LOTS. Ces délais courent à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations comprend les périodes de pluies et se présente comme suit :

N° de lot	Délai d'exécution
01	45 jours calendaires
02	

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de BTP de droit camerounais ou des entreprises retenues dans le cadre d'une catégorisation.

7. Financement

Les deux lots sont entièrement financés par le BIP/MINDDEVEL Exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : *hors ligne*.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire et une attestation de CDEC (garantie de soumission) d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant de ladite garantie est indiqué dans le tableau ci-dessous.

N° de lot	Montant de la caution en FCFA
LOT 01	80 000
LOT 02	20 000

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès publication de la Décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif. Les chèques bancaires même certifiés ne seront pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire. Le cautionnement sera valide par un récépissé de dépôts à la CDEC.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à la Mairie de FOUMBOT sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de FOUMBOT, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue aux heures ouvrables à la Mairie de Foubot, Service des Marchés Publics, Tél. : 697 85 15 25/657 52 52 37, logée dans le bâtiment principal de la commune, à l'étage, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Foubot d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de dossier de :

N° de lot	Montant de la quittance d'achat du DAO en FCFA
LOT 01	80 000
LOT 02	40 000

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boîte postale, Numéros de téléphone, fax Email...).

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la commune de Foubot, Service des Marchés Publics, au plus tard le 12/03/26 à 09h et devra porter la mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert En Procédure D'urgence

N° 04/AONO/C.FBT/CIPM-AG/2026/2026 DU 18/02/2026

POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS MATERIELS ROULANTS (PELLE CHARGEUSE ET TRICYCLES) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FOUBOT, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Financement : BIP/MINDDEVEL, Exercice 2026.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" »

13. -Recevabilité des plis pour chacun des lots

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission et une Attestation de CDEC délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. -Ouverture des plis pour chacun des lots

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 12/03/26 à 13 heures précises dans la salle des actes de la Commune de FOUMBOT par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de Foumbot.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation pour chacun des lots

.1. Critères éliminatoires

A- Pièces Administratives

- a) Absence de l'original de la caution de soumission et de l'Attestation de CDEU à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ;
- b) Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de l'autorisation du fabricant ;
- b) Absence du prospectus accompagné de la fiche technique du fabricant ;
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- d) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- e) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales ;
- f) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins :

N° de lot	Capacité de financement
01	30 000 000
02	7 000 000

- a) N'avoir pas validé au moins 2/3 des critères essentiels avec obligatoirement le critère matériel ;
- b) N'avoir pas satisfait au minimum de matériel en propre requis :
 - A lister.
- c) Preuves d'acceptation des clauses du marché

g) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;
- b) Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- c) Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)

h) Critère éliminatoire d'ordre général

- a- Absence de l'origine de la caution de soumission
- b- Fausse déclaration, documents falsifiés ou non authentique, manœuvres frauduleuses

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous

- Le personnel d'encadrement ;
- Matériels ;
- Référence et Note méthodologique

NB : Un agent public sans justificatif de sa libération de la fonction publique ne sera pas évalué ;

16. Attribution pour chacun des lots

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

Par ailleurs, le Maître d'Ouvrages se réserve le droit de ne pas attribuer le marché dans le cadre du présent appel d'offres à un soumissionnaire qui, titulaire d'un contrat en cours dans la zone, a des performances non satisfaisante (résilier ou abandonné) ou peu satisfaisantes (mise en demeure dont l'évaluation a été jugée non satisfaisante ou constate de défaillance notifiée dans les six mois précédant l'attribution ou contrat en cours de résiliation).

17. Nombre maximum de lots :

Le soumissionnaire se réserve le droit de soumissionner pour les deux lots ou pas en fonction de sa capacité financière.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Foubot (Service des Marchés) BP : 01 Foubot, Tel : 697 85 15 25, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ou le MINTP au numéro 88002042

FOUMBOT LE

18-02-2026

Le 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de FOUMBOT

(Autorité Contractante)

Copie:

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- PATRIMOINE/NOUN
- ARMP/OUEST
- P/CIPM-FBOT
- Affichage chrono.



Mme Saadaton Abdoulahi
1^{er} ADJOINT au Maire

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
RÉGION DE L'OUEST
.....
DÉPARTEMENT DU NOUN
.....
COMMUNE DE FOUMBOT
.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
WEST REGION
.....
NOUN DIVISION
.....
FOUMBOT COUNCIL
.....
PUBLICS CONTRACTS SERVICE

TENDER NOTICE
OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 04/AONO/C.FBT/CIPM-AG/2026 OF _____
FOR THE EQUIPMENT IN FAVOR OF FOUMBOT COUNCIL IN SOME DRIVING MATERIALS,
DEPARTMENT OF NOUN, WESTERN REGION.

1. Purpose of the Invitation to Tender

Within the framework of the PIB MINDDEVEL Budget for the 2026 fiscal year, the Project Owner is launching an Open National Call for Tenders under an emergency procedure.

N° LOT	Name of Project	Coast	Budget	Execution deadline
LOT 1	Acquisition of pelle chargeuse in Foubot Council, Noun Division.	80 000 000	PIB/MINDDEVEL	45 days
LOT 2	Acquisition of five (05) tricycles in Foubot Council, Noun Division.	20 000 000		45 days

2. Nature of works

The service of this contract consists in the supply and transport under the full responsibility of the co-contractor of the following furniture: pelle chargeuse and five (05) tricycles.

2. Tranches/Allotment

The works are divided in two lots as defined below:

N° LOT	Name of Project	Coast	Budget	Execution deadline
LOT 1	Acquisition of pelle chargeuse in Foubot Council, Noun Division.	80 000 000	PIB/MINDDEVEL	45 days
LOT 2	Acquisition of five (05) tricycles in Foubot Council, Noun Division.	20 000 000		45 days

3. Estimated cost

Estimated cost (including VAT) in FCFA of the operation, financed by the PIB MINDDEVEL 2026, (LOT 1: 80,000,000 FCFA) and (LOT 2: 20,000,000 FCFA) fiscal year.

4. Estimated execution deadline

The maximum time allowed by the Project Owner for the completion of the works, which are the subject of this invitation to tender, is 45 calendar days per each LOT, includes periods of rain, and is calculated as follows:

N° de lot	Execution deadline (calendar days)
01	45
02	45

6. Participation and origin

Participation in this tender is open on equal terms to all pre-qualified Cameroonian construction companies or companies selected within the framework of a categorization.

7. Funding

The works covered by this call for tenders are financed by the PIP MINDDEVEL 2026 LOT 1 and LOT 2.

8. Bidding method

The mode of submission selected for this consultation is [Indicate one of the three modes of submission below: online, offline, online or offline]. However, when both options are open, a bidder cannot use both online and offline methods.

9. Bid bond Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of **[80 000 CFA francs for LOT 1 and 20 000 CFA for LOT 2, if applicable. It is not more than 2 % of the estimated cost of the contract all taxes inclusive (ATI), in accordance with the Order in force]** and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

10. Consultation of Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the services of the PO/DPO at Foubot council, Publics contracts service, Tel: 697 85 15 25 as soon as this notice is published. It may equally be consulted online on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.arpn.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner (to be specified).

11. Acquisition of tender file

The hard copy of the file may be obtained from [(place of withdrawal of the TF (service, door number, P.O. Box, telephone, fax, e-mail))] as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of : **LOT 1: 80 000 CFA Francs; LOT 2: 40 000 CFA Francs** [In figures and words in accordance with the regulations in force], payable at Municipal Treasury. It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees.

12. Submission of bids Each bid shall be drafted in English or French •

For submission off-line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach [place of registration of bids] no later than [deadline for receipt of bids] at [time limit] and should carry the indication:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 04/AONO/C.FBT/CIPM-AG/2026 OF
FOR THE EQUIPMENT IN FAVOR OF FOUBOT COUNCIL IN SOME DRIVING MATERIALS, DEPARTMENT OF NOUN,
WESTERN REGION.

“To be opened only during the bid-opening session”

• For submission online, the bid must be submitted by the bidder on the COLEPS platform or any other official electronic means of communication to be specified by the Project Owner latest on [deadline for receipt of bids] at [time limit]. A back-up copy of the tender recorded on a USB key or CD/DVD must be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "back-up copy", in addition to the above mentioned indication, within the deadline set. File size and format For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's offer are the following: • 5 MB for the Administrative file; • 15 MB for the Technical Offer; • 5 MB for the Financial Offer. The following formats are accepted: • PDF format for text documents; • JPEG for images. The applicant shall make sure that he uses compressing software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

13. Admissibility of bids The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope. The Project Owner shall not accept: • Bids bearing information on the identity of the tenderers; • Bids submitted after the closing date and time for submission of bids; • Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender; • Bids non-compliant with the bidding mode; • Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase and shall take place on _____ at _____ by the Project Owner or Delegated Project Owner Tenders Board in the Fombot council, Publics Contract Service, Tel: 697 85 15 25.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies.

Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

[The opening of bids must take place no later than one hour after the deadline for receipt of tenders set out in the Tender File].

15. Evaluation criteria [Evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and essential criteria. No criteria can be eliminatory and essential at the same time. The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers and substantially not compliant with the conditions laid down in the Tender File, especially with regard to the admissibility of administrative documents, the compliance of the technical offer with the Tender File technical specifications and with the qualification of tenderers. 15.1 Eliminatory criteria The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids; • Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond); • False declarations, fraudulent schemes or forged documents; • Failure to comply with X essential criteria (X referring to qualification threshold of technical bids) • Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during last three years; • Failure to comply with bids file format; • Absence of a quantified unit price in the financial offer; • Absence of prospectus accompanied by manufacturer's technical sheet produced (where applicable) • Absence of approval or authorisation of manufacturer, if applicable; • Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by Project Owner); • Absence of grading(categorisation) certificate if applicable; • Absence of an element in the financial

offer (submission, BPU, DQE); • Absence of integrity charter dated and signed • Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses. NB: Depending on the specificity of the service, other relevant criteria may be added when drafting the Tender File

15.2 Essential criteria

Essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed. It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected. The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on: • Presentation of bid; • Bidder's references; • After-sale service (availability of spare parts, repair workshop, technical personnel) if applicable; • Financial capacity; (Access to line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);

- Personnel qualification and experience; • Logistic means,
- Methodology.

NB: [Indicate the main qualification criteria which show that the bidder has the required technical capacities and resources to successfully execute the contract]. [These criteria will be detailed in Article 6.1 of the RPAO]

[The notation system of bids by giving points (marks) shall be prohibited to give way to the binary mode (Yes or No)]

16. Award of contract

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

(In case of allotment, specify the maximum number of lots a candidate may be awarded)

17. Maximum number of lots:

A candidate may tender for one or several lots.

18. Duration of validity of bids Bidders shall remain committed to their bids for [Indicate the duration between 60 and 90 days] from the initial deadline set for the submission of bids.

19. Further information Additional information may be obtained during working hours from [(SIGAMP service), door number, P.O Box, telephone, fax, e-mail] or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

20. Fight against corruption and malpractices for any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on or the PO/DPO on

AT FOUMBOT THE _____

THE FIRST ASSISTING MAYOR OF FOUMBOT COUNCIL
(PROJECT OWNER)

Copies:

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP);
- ARMP
- Project Owner or Delegated Project Owner concerned, if applicable;
- Chairperson of the TB concerned;
- Chairpersons of the CCCB, if applicable
- Notice board/file


Mme Sandator Abdoulaki
1er ADJOINT au Maire































leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres ou les copies de sauvegarde qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que la commission de passation des marchés compétente peut juger utile de mentionner. Tous les rabais et variantes de l'offre annoncés lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Etant donné qu'une offre ou une copie de sauvegarde qui n'a pas été ouverte et lue à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, ne peut pas être soumise à évaluation, la commission s'assurera systématiquement que toutes les offres reçues ont bel et bien été examinées.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse le cas échéant. Toutefois les informations relatives à ladite composition demeurent internes à la commission. Un extrait du procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence signée par tous les participants est remis à chaque soumissionnaire à sa demande. Enfin seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint la note technique minimale requise sont ouvertes en présence des soumissionnaires concernés.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission de passation des marchés met à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics un exemplaire de l'offre de chaque soumissionnaire paraphé par ses soins.

25.7. En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête au Comité d'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre dûment signée par le requérant.

Ce recours qui ne peut porter que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées, n'est pas suspensif.

Le cas échéant, l'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet du registre de recours qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 26. Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres, la Commission de Passation des Marchés dans la proposition d'attribution, ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution, peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27. Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le

Maître d'Ouvrage Délégué

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, sur proposition de la sous-commission d'analyse, demander aux soumissionnaires, aux administrations ou organismes compétents de donner des éclaircissements sur les offres.

27.2 La demande d'éclaircissements et la réponse sont formulées par écrit ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage dans le DAO, avec copie à l'organisme en charge de la régulation, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission en vue de la rendre plus compétitive n'est recherché, offert ou autorisé. La demande d'éclaircissement doit avoir pour but notamment de retrouver une information contenue dans l'offre, de vérifier l'exactitude des informations fournies par un candidat, le cas échéant, auprès des administrations émettrices, de demander à un soumissionnaire de confirmer la correction d'erreur de calcul ou d'omission découverte, d'apporter des précisions sur les aspects techniques non compris par la sous-commission d'analyse ou sur le contenu du sous-détail des prix, ou, de justifier les prix des offres jugées anormalement basses.

27.3. Le délai de réponse accordé aux demandes d'éclaircissement ne saurait excéder sept (07) jours ouvrables.

27.4 Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1^{er} susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission passation des marchés et de la sous-commission d'analyse pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28. Détermination de la conformité des offres et évaluation au plan technique

28.1 La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés au préalable procédera à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires et à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2 La Sous-commission d'analyse déterminera ensuite si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques. A ce titre, la Sous-commission d'Analyse :

- examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle ;
- évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 13.1.b du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, la note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.) sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou ses obligations au titre du Marché ;
- iii. Est telle que son acceptation ou sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.



s'ils sont autorisés par le RPAO ;

f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet Appel d'Offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.

g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Maître d'Ouvrage dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre financière évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation faite par le Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

32.5 Sur proposition de la sous-commission d'analyse, le Président de la Commission de Passation de marchés peut demander aux soumissionnaires ou aux administrations et organismes compétents des éclaircissements sur les offres.

32.6 Dans le cas où une offre est jugée anormalement basse, la Commission de Passation des Marchés propose au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, de demander des justificatifs au soumissionnaire concerné. Au cas où ils sont jugés inacceptables, ils sont transmis par le MO/MOD à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, pour avis, en même temps que la demande d'éclaircissement. Le Maître d'Ouvrage tient compte de l'avis l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour se prononcer.

Article 33. Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

33.1 Lors de la passation d'un marché dans le cadre d'une consultation internationale, une marge de préférence est accordée, à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité, aux soumissions présentées par :

a) Une personne physique de nationalité camerounaise ou une personne morale de droit camerounais ;

b) Une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise ;

c) Une personne physique ou une personne morale justifiant d'une activité économique sur le territoire du Cameroun ;

d) Un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises.

33.2 Les offres sont considérées équivalentes lorsqu'elles ont rempli les conditions techniques requises.

33.3 Pour les marchés de travaux, la marge de préférence nationale est de dix pour cent (10%).

33.4 La préférence nationale ne peut être appliquée que lorsque le dossier d'Appel d'Offres le prévoit.

F. ATTRIBUTION

Article 34. Attribution

34.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au Soumissionnaire ayant présenté une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres, (disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante) et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en considérant le cas échéant les remises proposées.

34.2. Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'attribution se fera selon les prescriptions du RPAO.

34.3-Dans tous les cas, toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de







































l'Organisme Payeur.

9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur, au Délégué Départemental des Marchés Publics du NOUN, à l'ARMP/OUEST et à l'Organisme Payeur.

9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie au Maître d'ouvrage, au Délégué Départemental des Marchés Publics du NOUN, à l'ARMP/OUEST et à l'Organisme Payeur.

Article 10 : Matériel et personnel du Fournisseur

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'Offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et Cautions

11.1. Cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (2%) du montant TTC prévu pour ce marché.

Il est constitué et transmis au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Article 12 : Montant du Marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de(en chiffres) (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC); soit:

- Montant HTVA : _____ FCFA
- Montant de la TVA : _____ FCFA
- Net à percevoir= HTVA - (AIR)

Article 13 : Lieu et Mode de Paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____.

Article 14 : Variation des Prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Avances

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage sur ce Marché.

Article 16 : Paiement

16.1. Le paiement du présent marché se fera sur présentation d'une facture en sept (07) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de l'entreprise adjudicataire.

16.2. Les paiements seront effectués par virement au compte bancaire de l'entreprise adjudicataire du marché ouvert dans les livres _____ sous le N° _____.

Article 17 : Intérêts Moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément au Décret n°366/2018 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 18 : Pénalités

A-Pénalités de retard

18.1. Primes

- Aucune prime ne sera versée en cas de livraison avant délai.

18.2. Pénalités

A défaut pour le Cocontractant de terminer les livraisons dans le délai contractuel, il sera appliqué, par jour, calendrier de retard, une pénalité forfaitaire versée à l'ARMP à :

- 1/2000^{ème} du montant global du marché de base et de ses avenants éventuels du 1^{er} au 30^{ème} jour ;
- 1/1000^{ème} au-delà du 30^{ème} jour du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

18.3. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

B-Pénalités Spécifiques

Le montant cumulé des pénalités spécifiques est limité à cinq pour cent (5%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

18.4 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- La non production du document susvisé dans les délais réglementaires entraîne une pénalité de 10 000 (dix mille) francs CFA par jour calendrier de retard.

Article 19 : Régime Fiscal et Douanier

Conformément au Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics, la fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;

Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;

Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code des Impôts.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charge que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Article 20 : Timbres et Enregistrement des Marchés

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 21 : Brevet

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 22 : Lieu et Délai de livraison

22.1. La livraison des équipements se fera à l'Hôtel de Ville de la Commune de FOUMBOT.



















PIECE N°7

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF







































Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du _____

NB : Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre, la déclaration d'engagement social et environnemental adressée au Maître d'Ouvrage et signée par le ou les responsables habilités à l'engager. En cas de groupement, la charte devra être souscrite par tous ses membres.



PIECE N°14: VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

1. Joindre l'étude préalable

2. Indiquer :

2.1. La date de la réalisation de l'étude ;

2.2. Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé ;

2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé ;

2.4. Si entretien

2.4. Description des études : (pour les projets de moindre envergure une note de présentation peut être rédigée sous forme d'études préalable à condition de bien ressortir la détermination des coûts et spécifications techniques).

N.B 1/

Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO :

2/ Le président de la commission des marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées :



I- BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR);
17. Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA - Bank); BP 30 388, Yaoundé ;
18. La régionale Bank, BP 30 145 Yaoundé, Tél. : (+237) 222 22 02 39

↳ Compagnie d'assurances

1. Chanas assurances;
2. Activa Assurances
3. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933 Douala ;
4. Zenithe Insurance S.A.
5. Pro-Assur S.A.
6. Arca Assurances S.A., B.P. 1531 Douala ;
7. Bénéficial General Insurance S.A., B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.P. 54 Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage devra s'assurer lors de l'élaboration du DAO qu'il s'agit de la dernière actualisation du Ministre en charge des finances

PIECE N°15.

PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES EN LIGNE

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA RE-
PUBLIQUE

MINISTERE DES
MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE RE-
PUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC
CON-
TRACTS

LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après : Étape 1 :

Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrates.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certicats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrates.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* », puis la rubrique

« *Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire* » : identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 237 084/677 006 110 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.